NOTE D'INFORMATION

FCP CMR EQUITIES

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26113 en date du 21/05/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

MOSTAFA HASSANI

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El-Jadida et Rue
Abou Dabi, Ouasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP CMR EQUITIES**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038218**
- Date et référence de l'agrément : **23/12/2022, GP22182**
- Date de création : **26/07/2018**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Société de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté par **Monsieur Reda MEKKI BERRADA** et **Monsieur Rachid MOUSSADI**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI

- Commissaire aux comptes : **BDO Audit, Tax & Advisory** représenté par **Mostafa FRAIHA**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

GO

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions.**
- Indice de référence : **Le MASI rentabilité brut publié quotidiennement par la Bourse de Casablanca + 100 points de base.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir au souscripteur, à moyen terme, un outil de placement qui permet de générer un rendement supérieur ou égal à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public.

 Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription détachés d'actions ou certificats d'investissement inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations privées ;**
 - **Dépôts à terme ;**
 - **Opérations de pension ;**
 - **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) à hauteur de 20% ;**
 - **Instruments financiers à terme.**
- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Caisse Marocaine des Retraites – CMR.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/10/2018.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées le premier jour ouvré suivant la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management. Elles sont également publiées sur le site électronique de la société de gestion ainsi que dans un journal d'annonces légales, au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 11H30 pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP CMR EQUITIES » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats et les droits acquis au FCP sont nuls.**

- Frais de gestion : **Le taux des frais de gestion annuels est plafonné à 2% hors taxes. Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par Valoris Management, détenues en portefeuille. Ils seront débités mensuellement à mois échu.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
-(1) Frais de publications	Selon la tarification du journal
-(2) Commissaire aux comptes	25 000,00 Dh HT
-(3) Commission AMMC	0,025% HT
-(4) Commission Dépositaire	0,015% HT
-(5) Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3 600,00 Dh HT
-(6) Maroclear (droit d'admission trimestriels)	Selon les conditions en vigueur
- Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Valoris Management recevra : Frais de gestion fixes : Rémunération fixe telle que définie dans le Mandat de Gestion. Frais de gestion variables : Intéressement en cas de surperformance par rapport à l'indice de référence retenu selon la formule suivante : Frais de Gestion Variables = [taux des Frais de Gestion Variables (tel que défini dans le Mandat de Gestion)*(performance de l'OPCVM - performance de l'indice de référence) * actif net moyen De l'OPCVM sur la période d'observation].

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

GC